Règlement intérieur de l'Espace Danse ChoréA

1- **Toute année commencée est due en entier**.
Sauf cas exceptionnel : intervention chirurgicale, maladie grave, etc. (justificatifs à l'appui)
2- Les règlements seront remis à l'encaissement au début de chaque trimestre (5/10 - 5/01 -5/04)
3- Pour tout défaut de paiement, les frais de rejet restent à la charge de l'adhérent, soit 12€ par rejet.
4- **Un certificat médical d'aptitude à la danse ou au Pilates est obligatoire** pour toute inscription.
5- Chaque enfant inscrit doit avoir une Responsabilité Civile (RC) ou assurance extra-scolaire.
6- Les professeurs, l'Espace Danse ChoréA et l'association ChoréA ne sont pas responsables des éventuels accidents qui peuvent survenir lors des cours, des stages, des spectacles ou toute autre manifestation de l'association ou de l'école de danse.
7- ChoréA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
8- Tout matériel ou installation endommagé par un élève pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.
9- Une tenue vestimentaire appropriée pour les cours est obligatoire, ainsi que la ponctualité en début de séance.
10- J'autorise l'Espace Danse ChoréA à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même (selon le cas) dans le cadre des activités de l'école de danse (DVD du spectacle, photos de groupes, etc.)
Je soussigné(e) *(pour les mineurs, le représentant légal de l'élève)*

Nom :_____________________________ Prénom : ___ ___________________________
accepte le règlement intérieur de l'Espace Danse ChoréA et m'engage à le respecter.
Fait à____ le___/___/___
Signature de l'élève ou de son représentant légal :

Mandat de prélèvement SEPA

Pour tout prélèvement bancaire, ce document est à compléter, dater et signer, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC - IBAN.

Dates de prélèvement : ☐ 10 octobre 2018 ☐ 10 Janvier 2019 ☐ 10 Avril 2019

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association ChoréA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association ChoréA.Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée:
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat: RUM (réservé au créancier)

Titulaire du compte à débiter:
Nom Prénom:(*)________________________________
Adresse:(*)__________________________________
____
Code postal:(*)______________________________
Ville:(*):___________________________________
Pays: France

Identifiant Créancier SEPA:
Nom : Association ChoréA
Adresse: 32, boulevard Meyniel
Code postal : 47200
Ville: Marmande
Pays : France

Montant du prélèvement: (*):..€ / trimestre (3 trimestres pour la saison 2018-19)

BIC

IBAN

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier.

Le: (*) .... A(*): .... Signature:(*):

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.
Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.